

Le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier

En quoi est il opportun d'implanter des parcs éoliens en mer ?

Dans le cadre de la politique de lutte contre le changement climatique, et d'amélioration de la sécurité d'approvisionnement énergétique, le Gouvernement a réaffirmé la nécessité de développer les énergies renouvelables et non polluantes.

Les deux seules technologies matures à ce jour sont l'hydraulique (barrages) et l'éolien. Le solaire, avec la construction de centrales adaptées, est une technologie prometteuse, mais pas encore aboutie.

En France, la plupart des sites hydrauliques sont équipés. L'éolien constitue donc la seule alternative crédible, au moins pour quelques années encore. La France, en la matière, a pris un retard important susceptible d'être comblé. L'énergie éolienne est rentable en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux USA et en Chine. Pourquoi ne le serait-elle pas en France ?

Un parc éolien en mer bénéficie de la permanence de vents plus importants et plus réguliers. 20% de vent en plus génère 50% de plus d'énergie électrique. La gêne sonore est inexistante, et l'impact visuel très amoindri. A la différence de centrales nucléaires construites en bordure des côtes ou des fleuves, les parcs éoliens marins ne comportent aucun risque mortel de rejets et fuites radioactives, et de retraitement des déchets sur plusieurs siècles. Le projet de parc éolien marin des 2 îles permettrait, enfin, de diminuer fortement la production polluante de l'usine thermique (charbon sud africain et gaz) de Cordemais sur l'estuaire de la Loire, plus importante usine thermique de France. En la matière, l'argument des anti-éoliens sur l'intermittence de la production électrique de l'éolien (comme de toutes les énergies renouvelables) nécessitant le relais de centrales à énergie fossile n'a donc plus d'intérêt.

Quels pourraient être les impacts pour la pêche ?

La zone qui nous concerne, au nord de l'île d'Yeu est d'ores et déjà interdite au chalutage pélagique, et impraticable pour le chalutage de fonds. Elle est, de fait, aujourd'hui, de faible activité pour la pêche aux arts dormants. Les comités des pêches de l'île d'Yeu et de Noirmoutier ont émis un avis non défavorable au projet. Ce sont eux qui ont proposé le positionnement exact, et l'orientation du parc selon les lignes Toran (système de positionnement en mer utilisé par les pêcheurs).

Des perturbations sont certes à prévoir durant la phase des travaux de pose des mâts et des câbles sous marins. Par contre, ultérieurement, l'effet récif et la pose demandée par les marins de récifs artificiels seront source de développement des espèces. Les impacts à terme seront donc favorables pour la pêche. La zone deviendra, alors, beaucoup plus attractive pour les arts dormants.

Il est à signaler que le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier a le soutien écrit du Comité Régional et du Comité national des pêches soucieux de l'intérêt collectif des pêcheries.

Quels pourraient être les impacts sur le paysage ?

Les mâts auront une hauteur de bout de pale de 210 m (122 m pour le mât et 88 m pour les pâles). Situés à une distance moyenne de 11 km de l'île d'Yeu, ces ouvrages seront donc visibles depuis la côte nord de l'île d'Yeu. Parler de gêne visuelle comporte une appréciation subjective difficile à apprécier. Il n'est pas interdit de trouver élégants ces moulins à vent de l'ère industrielle.

Comme pour la vision des côtes vendéennes depuis la côte est de l'île, et vu leur aspect effilé, les mâts seront imperceptibles le quart du temps (présence de brume). L'orientation nord-ouest / sud-est du parc, identique à celle de l'île d'Yeu, et la distance de 900 à 1000 mètres entre chaque éolienne réduiront de façon importante l'impact visuel: si les premières rangées seront visibles, les suivantes le seront moins.

Quels pourraient être les impacts sur la biodiversité ?

Concernant les oiseaux, l'étude d'impact réalisée depuis 2009 indiquerait que les passages migratoires se font essentiellement en survol des îles. Par ailleurs, le bilan de 5 années de suivi sur l'impact du parc éolien de Bouin, et réalisé par la Ligue de Protection des oiseaux (LPO) a permis de montrer que les éoliennes « *n'avaient pas provoqué de désertion du site, ni de dérangement très conséquent des oiseaux.* » Il n'y a pas eu d'effet massif de mortalité d'oiseaux alors que ce site et son polder sont situés sur une zone de migration.

Il est à signaler, à ce propos, qu'en 2011, le Président national de la LPO a apporté un soutien explicite à « *la zone définie au large de l'île d'Yeu et l'île de Noirmoutier, qui a fait l'objet d'une première expertise par nos collègues naturalistes de Vendée, et semble, en première analyse, compatible avec un projet ambitieux.* »

La phase de travaux sera, bien sûr, perturbatrice pour les poissons. Par contre, l'enrochement en phase d'exploitation et sur le long terme, seront favorables au développement des espèces, comme le démontre l'expérience des parcs éoliens construits en mer du Nord et en mer Baltique. Et comme le démontre également l'expérience réussie d'immersion de récifs artificiels au large de l'île d'Yeu, cofinancée par le Conseil Général de la Vendée. La connaissance acquise ici en matière d'organisation et de structure des enrochements pour une colonisation optimale des récifs pourra être réutilisée.

En bilan long terme, l'impact sur la biodiversité des espèces marines sera donc positif.

Quels pourraient être les impacts pour les fonds marins, les dunes côtières et les algues ?

Dès 2011, le Préfet Maritime, en réponse à cette question posée par une association anti-éolienne, a indiqué « *qu'au sujet des études des impacts hydro sédimentaires, il n'était pas très inquiet du résultat, au vu des études déjà disponibles.* »

En effet, les études montrent que les mâts, compte tenu de leur faible diamètre de 6 m, et de la distance de 900 à 1000 m entre eux, ne constituent pas un frein important aux courants. Le parc éolien sera, de plus, situé sur une zone rocheuse. Il ne devrait

donc pas perturber les apports de sable vers les côtes. De plus, les courants de cette zone dépendent des marées jusant et flot, et donc s'annulent sur 12 heures.

Quels pourraient être les impacts des structures d'alimentation ?

Les câbles électriques nécessaires pour transporter l'électricité produite vers le transformateur de Soullans seront ensouillés en mer. En aucune manière, contrairement à certaines allégations, il n'y aura de « *ligne à haute tension défigurant le Marais Breton* » puisque l'atterrissage (l'arrivée à la terre) se fera par forage dirigé, puis par câble souterrain jusqu'au transformateur. Le champ magnétique produit par les câbles sera faible et sans conséquence sur l'environnement, comme le montre l'existence des 2 câbles sous marins qui alimentent l'île d'Yeu. La loi, enfin, oblige les promoteurs du projet à garantir les capacités financières pour le démantèlement à terme des installations.

Quels pourraient être les impacts sur le tourisme local ?

L'existence de parcs éoliens en Europe du Nord a suscité un tourisme spécifique sous forme d'excursions en bateau au cœur de ces parcs, et de voyages pédagogiques et professionnels sur la connaissance des énergies renouvelables. Ce serait une opportunité évidente pour Noirmoutier facilement accessible par route, et sans doute plus secondaire pour l'île d'Yeu, sauf pour la compagnie d'hélicoptères ? A vérifier.

Quels pourraient être les retombées économiques et financières pour l'île d'Yeu ?

La Ministre de l'Environnement faisait connaître le 7 mai 2014 le consortium lauréat pour la construction du parc éolien offshore entre Yeu et Noirmoutier. Dès le 9 mai, le Président du Conseil Général de la Vendée réunissait les représentants du consortium, constitué de GDF-Suez, EDPR et de Neoen Marine, associés à AREVA pour la construction et la livraison des machines. Les représentants élus des deux îles avaient également été invités. A la surprise de tous, celui de l'île d'Yeu annonçait la volonté communale de lancer dès que possible des initiatives pour inciter les jeunes à saisir cette opportunité de création d'emplois sur l'île : « Pour être prêts dans quatre ans, il faut monter une filière de formation dès maintenant, et que les gens aient le temps d'acquérir de l'expérience ».

Les cent quarante emplois locaux dans la maintenance du parc éolien, dont quatre-vingts à l'île d'Yeu et soixante à Noirmoutier, seront des emplois qualifiés de techniciens en maintenance mécanique, électromécanique, électrique et informatique, mais également des emplois de marins et de mécaniciens sur les navires chargés de transporter chaque jour les équipes de maintenance et le matériel au sein du parc offshore.

C'est ainsi que le forum des métiers de l'éolien s'est déroulé les 14 et 15 novembre 2014 sur notre île.

Le vendredi avait été réservé aux classes de 4^{ème} et 3^{ème} des collèges des Sicardières et de ND du Port. Cent trente élèves et quelques professeurs ont

participé de manière particulièrement vivante à la présentation. Le samedi, le pôle économique et l'école des pêches accueillait soixante-dix lycéens, étudiants et autres Islais intéressés par ces éventuelles perspectives professionnelles. La présentation était faite par les représentants du consortium, mais également par ceux de l'organisme de formation du GRETA spécialisé dans les métiers de l'éolien, et par le Directeur de l'école des pêches

Au-delà des emplois locaux liés à la maintenance, ce sont plus de deux cents emplois indirects dans de nombreux secteurs économiques qui seront créés sur le territoire des deux îles. Les emplois liés à la construction proprement dite des éoliennes et à leur implantation ont été également présentés.

Rappelons par ailleurs qu'avec ses soixante-deux éoliennes de 8 MW de puissance chacune, la production du futur parc sera consommée par un total de huit cent mille personnes. Il participera de façon déterminante, et en énergie renouvelable, à l'autonomie énergétique de la Vendée.

Et pour conclure : pour une île vivante et active, sur une Terre protégée.

La seule motivation réelle des opposants au projet reste la visibilité du parc éolien. Ces réactions subjectives peuvent tout à fait se comprendre. Mais cette gêne relative est à mettre en regard avec la nécessité vitale pour la planète de la lutte contre les gaz à effet de serre, la protection du climat, et les risques inhérents au tout nucléaire. Le drame du Japon est hélas là pour nous le rappeler. L'ensemble des énergies renouvelables, en particulier l'éolien et le solaire, participent à cette protection essentielle.

Ceux qui, enfin, veulent maintenir une île d'Yeu vivante et active tout en développant un tourisme durable, ne peuvent que souhaiter la réussite de ce projet, source d'un nouveau développement.

Yeu Demain